

Boolell, Vinod (Maurice)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à la Cour Pénale Internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Maurice désigne, par la présente Note, l'Honorable Juge Vinod Boolell, comme candidat à l'élection en tant que Juge de la Cour Pénale Internationale aux élections qui se tiendront lors de la dixième Session de l'Assemblée des États parties prévues pour le 12 au 21 Décembre 2011 à New York.

L'exposée des qualifications et les documents soumis ont été préparé en conformité avec l'article 36, paragraphe 4 (a) et 4 (a) (ii), du Statut de Rome) également jointe en annexe. Monsieur le Juge Vinod Boolell remplit toutes les exigences du paragraphe 3 de l'article précité.

Monsieur le Juge Vinod Boolell a été nommé Juge à la Cour Suprême de Maurice en 1988 après avoir assumé le poste de Procureur de la République pendant plusieurs années. Il a également assume le poste de Conseiller auprès de la Cour Suprême et du Ministère de la Justice du Cambodge. Il a aussi servi de « mentor » judiciaire auprès du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme au Cambodge. Il a servi en tant que Juge international avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de 2002 à 2009. En 2008, Il fut nommé Juge en chef International et a servi en cette qualité jusqu'à février 2009. Il est Juge auprès du Tribunal du Contentieux administratif de Nairobi depuis mars 2009. Il a également dispensé des cours sur l'investigation et le jugement s'agissant des crimes de guerre à des Juges, procureurs et officiers de police de la Mission européenne au Kosovo.

Le Gouvernement de la République de Maurice est certain que Monsieur le Juge Vinod Boolell possède toutes les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans le domaine du droit pénal et de la procédure. Il est reconnu pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine du droit international, droit pénal international, droit humanitaire international et de Droits de l'Homme.

Monsieur le Juge Vinod Boolell est de nationalité mauricienne et il est candidat à l'inscription sur la liste A prévue à l'article 36, paragraphe S, du Statut de Rome. Son Curriculum Vitae (en anglais et en français), l'exposée des qualifications et autres documents requis sont en pièces jointes.

La présente candidature de Monsieur le Juge Vinod Boolell a également été officiellement validée par l'Union Africaine lors de son récent Sommet tenu à Malabo en Guinée Equatoriale du 30 juin au 01 juillet 2011.

L'Ambassade de la République de Maurice saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à la Cour Pénale Internationale l'assurance de sa haute considération.